

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(27\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin au sous-préfet de Vervins, 18 décembre 1887](#)

## Jean-Baptiste André Godin au sous-préfet de Vervins, 18 décembre 1887

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)  
Date de rédaction[18 décembre 1887](#)  
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère  
Destinataire[Pebernad de Langautier, Marcelin \(1849-1936\)](#)  
Lieu de destinationVervins (Aisne)  
Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

RésuméGodin signale au sous-préfet que la taxe pour 1888 concernant un homme logé dans le bien personnel de sa femme à Lesquielles, avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens, est due par cette dernière.

NotesDestinataires : Marcelin Pebernad de Langautier est sous-préfet de Vervins de 1884 à 1893.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

### Mots-clés

[Impôts](#)

Personnes citées[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Lieux cités [Lesquielles-Saint-Germain \(Aisne\)](#)

## Informations sur le document source

Cote FG 15 (27)

Collation 1 p. (120r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Quise Familistère  
15 X<sup>bre</sup> 1887

Monsieur le Sous Préfet,

J'ai l'honneur de vous signaler que par l'article 11 du rôle de prestation de l'année 1888, arrondissement de Nervins, commune de Lesquelles, 13<sup>e</sup> division, je suis taxé à 3 journées pour 1 homme logé dans une maison qui est le bien personnel de ma femme (avec qui je suis marié en séparation de biens).

C'est donc au nom de celle-ci: Madame Marie

Godin que cette taxe doit être portée si cela est dû.

Veuillez en ce cas, Monsieur le Sous Préfet, ordonner la rectification nécessaire, et agréer, je vous prie, l'assurance de mon entière considération

Godin